

Strasbourg, le 21 novembre 2022

Le service de déneigement alsacien activé

La Collectivité européenne d'Alsace vient de lancer sa 2^{ème} campagne de viabilité hivernale du 7 novembre 2022 au 3 avril 2023 en montagne, et du 21 novembre 2022 au 20 mars 2023 en plaine.

Avec un budget prévisionnel de 6 300 000 €, la Collectivité européenne d'Alsace offre un haut niveau de service aux alsaciens sur les axes structurants, dont les autoroutes et 2X2 voies. Par ailleurs, le traitement d'au moins un accès pour chaque agglomération est prévu entre 5h00 et 20h00.



Fraise à neige.

Dans le détail, 4 niveaux de service sont définis à l'échelle du territoire alsacien :

- Traitement 24h/24h sur le réseau prioritaire d'importance stratégique (430 km),
- Intervention de 3h à 20h sur le réseau structurant (1 020 km),
- Intervention de 5h à 20h sur le réseau de desserte (3 020 km),
- Salage de 5h à 20h ou déneigement différé sur le réseau secondaire (1 660 km).

A noter : 80 km de réseau en montagne sont barrés l'hiver, dont la route des Crêtes. De même, 200 km sont gérés par les mairies sous forme de conventions.



Carte des niveaux de service disponible sur inforoute.alsace.eu.

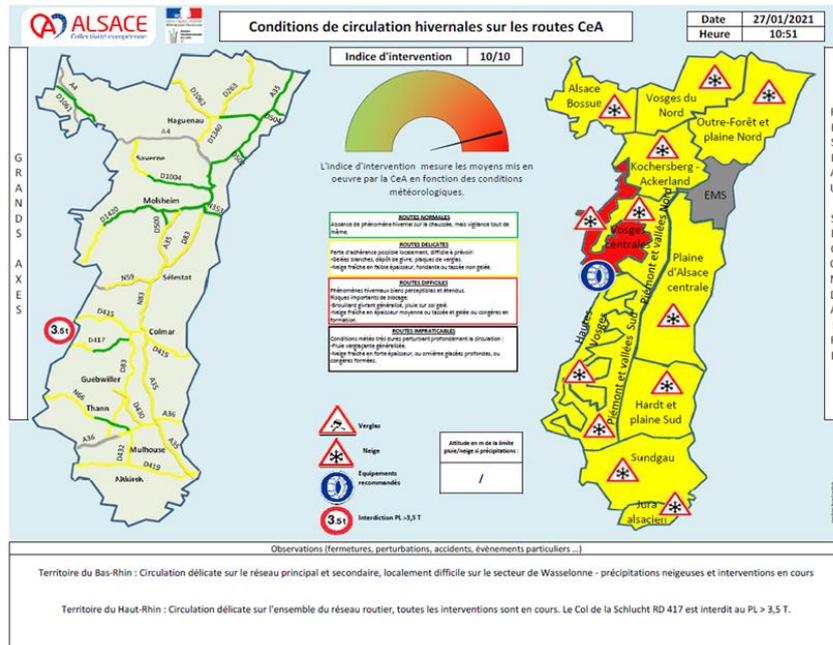
Des moyens regroupés et une gestion durable du sel

500 agents ainsi que 121 engins de service hivernal sont mobilisés dans le dispositif de viabilité hivernale 2022/2023. Ces moyens, répartis sur les 35 Centres d'Entretien et d'Interventions, les 2 parcs matériels, et le PC-Routes surveillent le réseau, organisent et supervisent les actions sur le terrain, assurent la maintenance des engins, recueillent les informations sur l'état du réseau et la diffuse aux médias et aux usagers.

Le sel et la bouillie de sel sont employés de manière raisonnée comme l'indique le plan de déneigement pour réduire la dégradation de la voirie mais aussi pour préserver l'environnement.

Une communication renforcée

L'info trafic en temps réel est disponible via un site unique, « inforoute.alsace.eu ». Des bulletins d'information sont également transmis aux médias, avec à minima deux points quotidiens et jusqu'à cinq par jour en cas de phénomènes météo continus. Ces documents comprennent des cartes et les détails des conditions de circulation sur les grands axes, le réseau secondaire, les cols et les accès aux stations de ski.



Bulletins viabilité hivernale quotidiens.



La viabilité hivernale : nous avons tous un rôle à jouer



La Collectivité européenne d'Alsace nous informe régulièrement des conditions de circulation sur les routes alsaciennes. Elle diffuse une carte avec les niveaux de service et les horaires d'intervention. Nous préparons notre itinéraire, anticipons notre départ, nous nous informons et adoptons les bons réflexes.

- ➔ **Comment réagir sur une route normale ?**
Restons prudents, surveillons l'état de nos pneus, leur pression et leur usure (3 mm minimum).
- ➔ **Comment se déplacer sur une route délicate ou difficile ?**
Préparons notre déplacement et soyons vigilants. Les équipements hivernaux sont désormais obligatoires du 1^{er} novembre au 31 mars pour circuler sur les routes des communes de montagne. Ne surestimons pas l'efficacité des pneus hiver sur la neige.
Informations complémentaires sur la nouvelle réglementation en vigueur : inforoute.alsace.eu, securite-routiere.gouv.fr, bas-rhin.gouv.fr et haut-rhin.gouv.fr (détails des communes concernées).
- ➔ **Sur une route très difficile, voire impraticable, que faire ?**
Ne partons pas !

Plaquette circuler en hiver 2022 /2023.

ALSACE Collectivité européenne

Evènements : / Bacs Rhénans : / Interdiction PL: / La Collectivité Européenne d'Alsace vous souhaite une bonne route

VIABILITÉ HIVERNALE

- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Cols
- Accès stations
- Barrières de dégel
- Carte - circuler en hiver sur les routes alsaciennes - 2020/2021
- Carte des barrières de dégel du Bas-Rhin
- Carte des barrières de dégel du Haut-Rhin
- Plan du domaine du Champ du Feu

MÉTEO FRANCE, V, Biont, sanef, INFO ROUTE, Strasbourg.eu, fluo GrandEst, R, M

Le site internet inforoute.alsace.eu relaye l'info trafic en Alsace, avec une rubrique neige.

Recommandations de conduite en période hivernale

La Collectivité européenne d'Alsace appelle les usagers à la plus grande prudence et rappelle quelques conseils pratiques en cas d'intempéries hivernales :

- Avant de prendre la route : remplir le réservoir de liquide lave-glace avec un produit antigel, vérifier la pression des pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.
- Par temps de neige : s'équiper de chaînes ou pneus spéciaux. Les chaînes correspondent à la taille des pneus et doivent être installées sur les roues motrices. S'entraîner à la pose de ces dispositifs est vivement conseillé. Les équipements hivernaux sont désormais obligatoires du 1^{er} novembre au 31 mars pour circuler sur les routes des communes de montagne (informations complémentaires : inforoute.alsace.eu, securite-routiere.gouv.fr, bas-rhin.gouv.fr et haut-rhin.gouv.fr pour les détails des communes concernées et des axes exclus de l'obligation). Sur la route, ralentir, respecter les distances de sécurité et respecter la priorité des engins de déneigement et de salage.
- Les plaques de verglas : souvent présentes dans les zones ombragées et humides, un panneau spécifique signale parfois ces zones à risques. L'efficacité des pneus hiver sur le verglas ne doit pas être surestimée.

Chiffres clés

Routes :

- 6 410 km de réseau départemental dont 360 km de routes à 2x2 voies, 280 km de routes nationales et autoroutes transférées et 5 720km de routes bidirectionnelles.
- 35 Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) répartis sur l'Alsace.

Viabilité hivernale :

- 24 000 tonnes de sel stockés dans les CEI.
- 148 circuits de déneigement dont 27 confiés à des prestataires privés.
- 121 engins de service hivernal (camions, lame de déneigement et saleuses) et 4 engins spécifiques (fraises et tracteurs équipés de fraises).
- 500 agents mobilisés.
- Budget : 6 300 000 €.